



## Remboursement ordures menageres

Par **luigi64**, le **28/07/2010** à **14:11**

Bonjour,  
depuis décembre 2009 mon bailleur me rembourse sur mon loyer les ordures ménagères 2009 (72eur)et cela tous les mois mais maintenant il me réclame toute la somme ,c est a dire 72 eur depuis décembre ,donc  $72 \times 7 = 504$ eur .Est ce qu' il ont le droit de réclamer cette somme ?  
merci d avance pour votre réponse

Par **aliren27**, le **31/07/2010** à **11:08**

bonjour,

[citation]depuis décembre 2009 mon bailleur me rembourse sur mon loyer les ordures ménagères 2009 (72eur)et cela tous les mois mais maintenant il me réclame toute la somme ,c est a dire 72 eur depuis décembre ,donc  $72 \times 7 = 504$ eur .Est ce qu' il ont le droit de réclamer cette somme ?  
[/citation]

Votre propriétaire a commis une erreur. Ce n'est pas a vous qu'il doit payer les impots fonciers mais au TP. Il est normal dans ce cas qu'il vous réclame ce qu'il vous a versé par erreur.

la TEOM est effectivement payées par le propriétaire, mais fait partie des charges

recupérables sur le locataire à condition qu'il vous justifie cette somme.

Après ce remboursement, il pourra sur justificatif, vous demander votre part de paiement pour la TEOM

Cordialement

Aline